

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH)

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT


Zonage et autres prescriptions

PLUIH
3-2
REGLEMENT
GRAPHIQUE

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date
du 21/12/2023
Le Président, Simon Plénet



15000



ZONAGE	PRESCRIPTIONS
UC1p - Coeurs anciens patrimoniaux	Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
UB3 - Zone urbaine en diversification horizontale habitat individuel groupé et intermédiaire	Patrimoine de centralité défini au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
UC1 - Zone urbaine à évolution limitée habitat individuel groupé possible	Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme
UC2 - Zone urbaine à évolution limitée à l'existant	Zone hantise répertoriée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UHp - Coeurs de hameaux patrimoniaux	Espace de son fonctionnement écologique repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UI - Zone urbaine à protéger pour des raisons paysagères ou patrimoniales	Pelouse sèche répertoriée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UI - Zone urbaine à dominante d'activités artisanales et industrielles	Espace paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UE - Zone urbaine à dominante d'équipements publics	Secteur concerné par un risque naturel d'inondations (à reporter au règlement écrit et aux annexes du PLUIH)

ZONES À URBANISER	PRESCRIPTIONS
1AUB1 - Zone à urbaniser avec les destinations de UB	Linéaire commercial à protéger au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
1AUB2 - Zone à urbaniser avec les destinations de UB	Bâtiments répertoriés comme pouvant changer de destination
1AUB3 - Zone à urbaniser avec les destinations de UB	Linéaire commercial à protéger au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme

ZONES AGRICOLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES	INFORMATIONS
AP - Secteur agricole paysager	Autorisations d'urbanisme accordées
N - Zone naturelle	Bât non cadastré mis à jour à être informé par le bureau d'études
NJ - Secteur naturel de parcs et jardins	

Des orientations d'aménagement et de programmation thématiques "Incendie" et "Trame verte et bleue" couvrent l'ensemble du territoire. Il convient de se reporter aux plans "1" et "3" du PLUIH.

Des communes sont concernées par des risques naturels ou technologiques. Il convient de se reporter au règlement écrit et aux annexes.

✗ Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme.

Numéro	Dénomination	Bénéficiaire
1	Mise en sécurité du carrefour de la route de Saint-Alban d'Alay	COMMUNE
2	Sécurisation du carrefour rue de l'Écluse	COMMUNE
3	Voie de desserte de l'opération Petit Clos	COMMUNE
4	Élargissement de la voirie	COMMUNE
5	Élargissement du chemin rural des Blaches	COMMUNE
6	Mise en sécurité du carrefour chemins de l'Écluse (VC3) et des Barrois (VC 23)	COMMUNE
7	Aire de stationnement	COMMUNE
8	Espace public	COMMUNE
9	Plantations d'arbres à haute tige	COMMUNE
10	Aménagement d'une venelle publique	COMMUNE
11	Accès patrimoine - La Terrasse - RD578	COMMUNE

Numéro	Élément du patrimoine vernaculaire	Commune
19	Cabane de pierres / Font-Blanche 1	QUINTENAS
20	Cabane de pierres / Font - Blanche 2	QUINTENAS
21	Cabane en pierre / Font - Blanche 3	QUINTENAS
22	Cabane en pierre / L'Écluse	QUINTENAS
23	Cabane en pierre / Les Sinfons 1	QUINTENAS
24	Cabane en pierres / Peyrot	QUINTENAS
25	Cabane en pierres / Gouelle	QUINTENAS
26	Cabane en pierres / La Bardone	QUINTENAS
27	Cabane en pierres / Les Perchaux	QUINTENAS
28	Cabane en pierres / Les Fais	QUINTENAS
29	Croix de Bardone	QUINTENAS
30	Croix de Bardone	QUINTENAS
31	Croix de Bardone	QUINTENAS
32	Croix de Chiffet	QUINTENAS
33	La croix de la Piquette	QUINTENAS
34	La croix du Pré Vitale	QUINTENAS
35	La croix du Portet	QUINTENAS
36	La croix des Barrois	QUINTENAS
37	La croix des Rampaux (de-Pose)	QUINTENAS
38	La croix Rouge (Marthouret)	QUINTENAS
39	La croix de Snytenas	QUINTENAS
40	Croix de Tartara	QUINTENAS
41	La croix du Vignat	QUINTENAS
42	Croix du Marthouret	QUINTENAS
43	Croix de Chizaret	QUINTENAS
44	Croix du cimetière	QUINTENAS
45	Croix de Cornasta	QUINTENAS
46	Croix de Larga	QUINTENAS
47	Croix de Rome	QUINTENAS
48	La croix des Moines ou des Sinfons	QUINTENAS
50	La croix de Montjeux	QUINTENAS
51	Croix des Guillottes	QUINTENAS
52	Fontaine de la place de l'Église	QUINTENAS
53	Puits de Chiffret	QUINTENAS
54	Source des Basuffit	QUINTENAS
55	Puits 1 du Marthouret	QUINTENAS
56	Château d'eau de Montjeux	QUINTENAS
57	Puits de Montjeux	QUINTENAS
58	Puits et abreuvoir de Brun	QUINTENAS
59	Puits des Pillat	QUINTENAS
60	Puits de la Grande Rue	QUINTENAS
61	Ancienne fontaine et abreuvoir du midi	QUINTENAS
62	Lavoir de la place du Portet	QUINTENAS
63	Ancienne fontaine de la rue de Saint-Romain-d'Alay	QUINTENAS
64	Puits de la Chapelle	QUINTENAS
65	Construction remarquable	QUINTENAS
66	Corps de ferme	QUINTENAS

★ Patrimoine vernaculaire repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme